

Zeitschrift:	Revue économique Suisse en France
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	80 (2000)
Heft:	541: La place bancaire du XXIe siècle
 Artikel:	Pascal Couchebin : le rendement de la fortune doit être imposé de manière appropriée
Autor:	Veya, Pierre / Couchebin, Pascal
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-889280

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pascal Couchepin : Le rendement de la fortune doit être imposé de manière appropriée



**Propos recueillis
par Pierre Veya**

Rédacteur en chef
adjoint,
« L'AGEFI »,
Lausanne

**Secret bancaire,
harmonisation
des taux fiscaux,
rang et place
de la Bourse,
monnaie...
Pascal Couchepin,
Conseiller fédéral,
chef du département
fédéral de l'économie
publique, répond
à nos questions.**

RESF : Quels sont les atouts spécifiques de la place financière suisse ?

Pascal Couchepin : Le poids des faits démontre l'importance de la place financière suisse, de ses principaux centres financiers que sont Zurich et Genève. Un chiffre peut-être : les fonds gérés par les banques suisses sont de l'ordre de 4'000 milliards de francs suisses, dont un tiers est géré par des instituts suisses en dehors de Suisse. A l'intérieur du pays, les deux grandes banques, les banques privées, les banques cantonales et régionales, sans parler des grands groupes financiers dans l'assurance et les fonds de placement sont très actifs. La Bourse elle-même, la SWX, occupe la quatrième place en Europe.

Comment l'expliquer ? Je mentionnerais tout d'abord les valeurs traditionnelles du pays, sa grande stabilité politique, le cadre juridique, les traditions et compétences de gestion, les facilités de communication, le multilinguisme et bien entendu une culture de protection de la sphère privée qui se fonde sur la discréption nécessaire en matière patrimoniale. En outre, la Suisse est également une place d'assurances et touristique

forte. Pour prendre un terme à la mode, la Suisse est une sorte de *cluster* dans les services financiers.

RESF : Avez-vous le sentiment que la place financière suisse se renforce ou est-elle petit à petit ratrappée par la concurrence ?

P. C. : Tout dépend des secteurs. Il y a peu, on a pu craindre que la philosophie de certains gérants de fortune, basée sur la prudence et une certaine forme de conservatisme, serait fortement concurrencée par une gestion beaucoup plus agressive, notamment dans les secteurs dits de la « nouvelle économie ». On constate aujourd'hui que les investisseurs retrouvent beaucoup de charme à une gestion fondée sur l'expérience, autant du moins qu'à une gestion fondée sur l'imagination futuriste.

RESF : Le concept de « secret bancaire » fait l'objet de discussions tant en Suisse qu'en Europe. Quelle est votre appréciation de son évolution, notamment dans le contexte d'une Europe qui veut lut-

ter non seulement contre la fraude mais également contre l'évasion fiscale ?

P. C. : Nous partageons l'opinion de l'Union européenne selon laquelle le rendement de la fortune doit

**Suisse-UE :
Il est exclu de
procéder à
une harmonisation
des taux fiscaux.**

être imposé de manière appropriée. Preuve en est que, depuis cinquante ans, la Suisse a un système d'imposition à la source (NDLR : l'impôt anticipé). Ce système est fondé sur le principe de la déclaration par le débiteur. En Europe, le projet de directive du 20 mai 1998 repose sur le modèle de la coexistence entre l'imposition à la source et la déclaration. Nous avons toujours privilégié le principe de l'imposition à la source. Cette coexistence est remise en cause par certains Etats, comme le Royaume-Uni qui plaide pour le principe de l'échange d'informations fiscales. Nous sommes prêts à rechercher dans le cadre de l'imposition de l'impôt anticipé et du secret bancaire le moyen de rendre illicites des opérations qui viseraient à détourner les nouvelles dispositions fiscales européennes. Pour autant que certains principes soient respectés. Il faut également que les pays de l'Union européenne se mettent d'accord et qu'ils règlent le statut des territoires qui en dépendent. Quoi qu'il en soit, nous redisons notre volonté de ne pas favoriser des manœuvres qui auraient pour but de contourner les dispositions fiscales de l'Union européenne.

RESF : La Suisse va sans doute s'opposer à tout projet d'harmonisation matérielle de la fiscalité.

P. C. : Oui, bien entendu. A l'intérieur même du pays, il est exclu de procéder à une harmonisation des taux fiscaux. Evidemment, les autorités suisses, dans leur majorité, partagent l'idée selon laquelle le meilleur moyen d'éviter la fraude fiscale c'est de prélever le moins d'impôt possible. Cela relève du bons sens. En général, je constate que les citoyens partagent une même responsabilité sociale et comprennent la nécessité de payer des impôts. Il s'agit de trouver un équilibre. Et remarquez que ce n'est pas nouveau. Dans l'Antiquité déjà, les empereurs connaissaient les limites des prélèvements fiscaux.

RESF : Plusieurs Bourses européennes ont annoncé leur fusion. Que doit faire la Bourse suisse ?

P. C. : La Bourse suisse SWX est une société commerciale, détenue par ses membres suisses et étrangers. C'est donc une société autonome et c'est à elle de décider de son destin.

Sur le plan technologique, elle possède des atouts de tout premier ordre qu'il lui appartient de promouvoir et cela dans le contexte de rapprochement européen et planétaire qui est

**Droit de timbre :
Il faudra trouver
un compromis
pour compenser
la baisse des
recettes fiscales.**

en cours. Je remarque que les projets de fusions, induits par la globalisation des marchés financiers, la baisse des marges et l'irruption de réseaux de négocies privés, sont complexes et ne sont pas acquis d'avance. Il n'empêche que la SWX sait qu'elle a intérêt à ne pas rester en marge de ce mouvement. Différentes options sont actuellement à l'étude.

RESF : Les milieux financiers, et en particulier la Bourse suisse, se plaignent du droit de timbre prélevé sur les transactions. Allez-vous le supprimer ?

P. C. : Nous sommes en train de discuter de la possibilité de l'alléger. Je remarque que lorsque l'on procède à une analyse objective, le droit de timbre n'est pas un handicap aussi grave que ce que certains prétendent. Sur le plan politique, il faudra trouver un compromis pour compenser la baisse de recettes fiscales. Nous y travaillons.

RESF : Longtemps la Suisse a bénéficié d'une monnaie très forte. On a le sentiment que ce n'est plus un objectif et que l'on favorise désormais la croissance économique. La doctrine a-t-elle changé ?

P. C. : Je ne crois pas que l'on peut mener durablement une politique monétaire visant la croissance. Une telle politique conduirait à l'inflation. Je suis en plein accord avec la nouvelle politique de la Banque nationale qui a assoupli ses instruments de décision par rapport au passé. Je n'ai pas une once de

divergence avec eux sur ce point. Pour cette année, nous prévoyons une croissance de 3%. Pour 2001, nous tablons sur un taux de croissance se situant entre 2% et 2,5%. Sur le long terme, la croissance de l'économie suisse se situe entre 1% et 2,5%. Aussi, une croissance moyenne de 2% serait tout à fait remarquable.

Mais je le rappelle, la priorité de la politique monétaire est de lutter contre l'inflation, sans pour autant freiner l'activité économique.

RESF : Comment expliquez-vous le taux de croissance actuel de l'économie helvétique ?

P. C. : La performance enregistrée cette année provient de plusieurs facteurs. La Suisse bénéficie évidemment de la conjoncture mondiale mais également du fait que nous avons une avance dans le processus de restructuration du tissu économique. En outre, le marché du travail est très flexible et l'introduction des nouvelles technologies dans « l'ancienne économie » se déroule bien. Evidemment, comme beaucoup de pays, nous manquons de main-d'œuvre qualifiée, notamment dans l'informatique.

Toutefois, nous avons la ferme volonté, et nous nous en sommes donnés les moyens, d'accentuer notre effort de formation, à court et moyen terme.

Mais je suis confiant, l'économie suisse est forte et structuellement saine. 

